Conseil supérieur des volontaires

Votre appostille

Vos références Nos références

Date Annexe(s) : Avril 2024

Monsieur FRANK VANDENBROUCKE

Ministre des Affaires sociales et de la

Santé publique

Objet: Recommandations du Conseil supérieur des Volontaires (CSV) sur les enquêtes

qualitative et quantitative sur le volontariat

Monsieur le Ministre,

A la demande du SPF Sécurité Sociale, deux Bureaux d'étude ont réalisé en 2023 une enquête qualitative et une enquête quantitative afin d'affiner la compréhension du vécu et du ressenti des volontaires, de leurs motivations et des obstacles à leur engagement.

Les enquêtes qualitative et quantitative ont été supervisées par un Comité de pilotage composé de représentants du Conseil Supérieur des Volontaires, de votre cellule stratégique et du SPF Sécurité Sociale.

Après avoir pris connaissance des résultats de ces deux enquêtes, le Conseil supérieur des volontaires formule les recommandations suivantes :

Recommandations aux responsables politiques

- Garantir l'esprit de la loi : le volontariat est et doit rester un acte altruiste et gratuit.
- Soutenir l'encadrement des volontaires.
- Mettre en place une politique de soutien aux volontaires de gestion: simplification, automatisation et cohérence des démarches administratives, formations, numérisation (et alternative pour les volontaires en situation de vulnérabilité numérique).
- Financer des recherches récurrentes et comparables sur le thème du volontariat.
- Renforcer la visibilité du volontariat de proximité à travers les acteurs locaux (Communes etc.).
- Organiser des campagnes de promotion du volontariat à grande échelle.

- Soutenir les missions de la Plateforme francophone du Volontariat, du Vlaams Steunpunt Vrijwilligerswerk, du Service Public fédéral Sécurité Sociale et du Conseil supérieur des Volontaires.
- Veiller à ce que la Plateforme francophone du Volontariat et le Vlaams Steunpunt Vrijwilligerswerk puissent mener à bien leurs missions, telles que la mise en relation des associations et des volontaires
- Améliorer l'accessibilité au volontariat pour toutes et tous, indépendamment de la situation socio-économique, de l'origine socioculturelle, des situations de handicap...
- Informer annuellement les associations des modifications du Code des sociétés et associations qui les concernent.
- Tenir compte des recommandations de la recherche pertinente en matière de volontariat pour renforcer et orienter les politiques de soutien au volontariat.

Consultez le <u>Mémorandum 2023</u> du CSV pour plus de détails sur certaines de ces propositions.

Recommandations aux organisations

- Pérenniser ou renforcer l'encadrement des volontaires, qui est un levier important de leur satisfaction.
- Améliorer l'accessibilité du volontariat en réduisant les éventuels obstacles financiers, socioculturels ou socioéconomiques.
- Maintenir le caractère gratuit du volontariat, compte tenu des aspirations des volontaires.
- Prendre en compte les principales motivations des (futurs) volontaires: valeurs, envie d'agir, volontariat de proximité, flexibilité.
- Mettre en œuvre une politique de volontariat inclusif (recrutement, accueil, accompagnement...).
- Soutenir les volontaires de gestion en leur garantissant des formations sur mesure à un prix abordable.
- Valoriser la parole des volontaires dans la communication externe : les expériences positives des volontaires peuvent faire connaître le volontariat et l'organisation où ils s'engagent.
- Visibiliser les activités de volontariat : en mettant en valeur le bénévolat. Votre organisation fournit davantage d'informations aux volontaires potentiels et réduit les obstacles à l'engagement.
- Informer les volontaires sur leurs droits, y compris en matière d'assurances.

Recommandations pour de futures recherches sur le volontariat

- Réinstaurer un volet « volontariat » récurrent dans l'enquête sur les forces de travail.
- Investir dans la recherche académique ciblée et approfondie (qui garantit la comparabilité des résultats).
- Effectuer des recherches supplémentaires sur les thématiques suivantes :
 - Diversité et accessibilité du volontariat.
 - Nouvelles mesures qui impactent le volontariat (activités occasionnelles dans les secteurs socio-culturels et sportifs (article 17), extension des flexi-jobs etc.).
 - Freins au volontariat (manque de temps, obstacles administratifs etc.).
 - Nouvelles formes d'engagement (occasionnel etc.).

Au nom du Conseil supérieur des Volontaires, je vous adresse mes plus chaleureuses salutations.

Le Président,

Bernard HUBIEN